Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 16 Ramadan 1445
26 Mars 2024

N° 36

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **681**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **681**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **682**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **686**
Homologation de résolutions **687**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **687**
Avis aux créanciers **696**
Convocations
Sociétés anonymes **698**
Sociétés à responsabilité limitée **702**
Autres sociétés **702**
Divers
Avis au public **702**
Rectificatifs **702**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de FINACorp Obligataire SICAV **703**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Société Civile BIRANO

PRODUIRE ET TRANSFORMER DES PRODUITS AGRICOLE ET FORRESTIERS

Nom de la société à constituer : Société CIVILE (BIRANO) produire et transformer des produits agricoles et forestiers

Type d'entreprise : local

Le montant du capital de la société susceptible d'être souscrit : 10 000 mille dinars

L'adresse prévue du siège social : zone arrtibatt, Prés de l'école primaire birano

L'objet de la société : L'objet de cette société civile local porte envoie des projets économique pour les habitants de notre région,

La gestion aux terres socialistes.

Contribuer au développement et à la bonne gouvernance.

La durée de l'entreprise est de 99 ans

Date et lien de dépôt du projet de statut modèle : 5/3/2024 an Tribunal de Première Instance de Kasserine sous le n°13

Le nombre d'actions à souscrire et à payer en numéraire, et le montant actuellement à payer : 50 actions pour lesquelles 10 000 dinars sont payés

La valeur nominale des actions à émettre : 200 dinars par action Conditions liées à la répartition des convois et à la constitution d'une épargne dans le cas où l'entreprise privée réalise des bénéfices nets ou des excédents à partir de la fin de chaque exercice comptable.

- Un pourcentage de 15 % est alloué sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à atteindre 50 % du capital de la société privée régionale.

- 20% sont alloués à des activités sociales, culturelles et environnementales

- Les bénéfices ou surplus restant pourront être distribués dans la limite d'un pourcentage n'excédent pas 35% par décision de l'assemblée générale.

- Elle investit les excédents dans le développement de :

Assili Salem : CIN n°02694016 ; tél. 94508887

Assili Nidhal : CIN n°12625226 ; tél. 96966515

Assili Kousay : CIN n°12687124 ; tél. 96541206

Zina Mnasri : CIN n°05837753 ; tél. 28813247

Assili Khaled : CIN n°09052065 ; tél. 92533246

Assili Hosni : CIN n°08573225 ; tél. 56232414.

2024R00687SODB1

Constitution d'une société communautaire

- Nom de l'entreprise : Société Citoyenne Locale EI-Iklil à Sidi Said

Type de société : locale

Le montant du capital souscrit de la société : 10 000 dinars

Adresse du siège social : Sidi Said - Bargou

Thème de l'entreprise : Exploitation des produits forestiers La période indiquée pour l'entreprise : 99 ans

La date du dépôt des statuts de la société auprès du tribunal de première instance de Siliana le 18/3/2024 sous le numéro 19/2024

Domaine juridique : 50 actions sont placées en tant que 10.000 dinars payez en une fois. Distribué à ceux qui souhaitent cotiser sur la base d'apport pour chaque personne comme stipulé au chapitre 6 des dispositions générales de première partie du décret présidentiel de mars 2022, relatif aux sociétés privées. Et en cas de dépassement du nombre spécifié, la notification est faite par un huissier de justice et ajouter de nouvelles actions au capital de la société.

Une invitation à l'assemblée générale constitutive le 21/4/2024 une publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Et dans deux quotidiens en plus cet avis a été affiché au siège de la municipalité.

Membres :

- Ben Traki Mohamed : 09913244
- Khdhiri Houcine : 04524238
- Amor Kamel : 04503248
- Khili Mounir : 04504551
- Yahyaoui Hatem : 09919756
- Yahyaoui Afef : 04588892.

2024R00701SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Renouvellement de mandats d'administrateurs et désignation d'un Commissaire aux Comptes

Coficab Tunisie

SA au capital de 31.592.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 0296286 T

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29Juin 2023, enregistré à la Recette des Finances de Denden à Tunis, le 22février 2024, sous le n°24800816, quittance n°M016291, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 14 Mars 2024, sous le N°202446495 il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

- Le renouvellement des mandats des Administrateurs suivants pour trois ans, soit pour les exercices 2023, 2024 et 2025 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2026 qui statuera sur l'exercice 2025 :

- Monsieur Hichem Elloumi.

- Madame Naâma Elloumi Ben Chaâbane.

- MT Elloumi SA.

- La Nomination de la Société Outsourcing Development Advisory en tant que commissaire aux comptes pour trois ans, soit pour les exercices 2023, 2024 et 2025

2024T00283SANB2

SOCIETE LE MOTEUR DIESEL

Société anonyme

Au capital de 8.400.000 dinars

Siège social : 1 Avenue de Paris Mégrine

MF : N°0000881V

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2023 enregistrée à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 17 Janvier 2024 sous le n° 24500267 quittance n°704 et dont une copie a été déposée au RNE le 22 Février 2022 dossier n° 202413610,

Les actionnaires ont décidé l'augmentation de capital d'un montant de 4.200.000DT par incorporation des réserves.

2024400637SANB2

SOCIETE MONDIALE DE LA SOUDURE

ET DES EQUIPEMENTS INDUSTRIELS

M.S.E.I.

S.A. au capital de 350.000 DT

Siège social : Complexe Immobilier et Commercial Ezzahra Bloc C 9 Avenue de Carthage Tunis

MF : 0805827M

Suivant P.V. de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 Janvier 2024 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 22 Février 2024 sous le n°24800748 Q n° 1732 et dont un exemplaire a été déposé au RNE, le 1er Mars 2024 sous le n°202443340, les actionnaires ont décidé la mise à jour des statuts conformément aux nouvelles dispositions du code des sociétés commerciales et les diverses décisions extraordinaires des actionnaires.

2024400638SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

BARCELO GESTION HOTELIERE «BGHT »

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 20.000 dinars

Route de Raoued - Les Côtes de Carthage - Gammarth - La Marsa 2070

I.U : 1070148R

Suivant Procès-verbal de l'Assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) des associés du 11/1/2024 (enregistré à la Recette des finances - La Marsa - Tunis le 6/3/2024 sous Qn°M037572 En°24701650) et suivant Acte de cession de parts sociales du 11/1/2024 (enregistré à la Recette des finances - La Marsa - Tunis le 6/3/2024 sous Qn°M037559, En°24101649)

- Suite à la fin du mandat du gérant les associés ont décidé de nommer Monsieur Angel Esquinas Lopez en qualité de gérant pour une durée indéterminée avec les pleins pouvoirs.

- Monsieur José Canals Palou a cédé la totalité de ses parts au profit de Monsieur Angel Esquinas Lopez

- Les associés approuvent les Statuts mis-à-jour.

Dont un exemplaire des actes a été déposé au registre national des entreprises sous IU N°1070148R en date du 14/3/2024 sous dossier n°202446706.

2024400632SRLB2

La Société "AL BOUHAIRA NEGOCE"

Société à Responsabilité Limitée

Capital : Cent Cinquante Mille (150 000) Dinars Tunisiens

Siège social : Résidence Riadh Soukra Bloc Folla 1, App 33, 3ème Etage, Ain Zaghouan - Tunisie

Identifiant Unique : 1631799V/A/M/000

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 5 mai 2023, enregistré à la recette des finances de la Goulette Tunis, le 25 mai 2023 sous le numéro n°23503868, quittance n°M064111, déposée au Registre National des Entreprises le 6 Octobre 2023 sous le numéro n°2023166671, il a été décidé ce qui suit :

- La dissolution volontaire de la société à partir du 30 avril 2023 ;

- La désignation du liquidateur Monsieur Wissem Bechir NAOUAR, titulaire de la C.I.N n°04656706 ;

- La cessation des fonctions du mandataire ;

- L'octroi de pouvoirs pour l'exécution des procédures légales.

2024400645SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 12/3/2024, enregistré à la recette des finances de Grombalia le 14/3/2024, quittance n°M034832, enregistrement n°24201484, Mostfa Ifi titulaire de la CIN 06089439 a cédé à Chaima Ben Haha titulaire de la CIN n°09760739, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, exploité pour la vente du prêt à porter et chaussures, produits cosmétiques et location des robes et fournitures de mariage dans le local commercial situé à l'avenue de la République Grombalia.

Les oppositions doivent être adressées auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds sus indiquée, dans les 20 jours qui suivent la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans deux journaux "Essahafa et la Presse" à la date du 16/3/2024.

2024T00282FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé les 21/26 février 2024 enregistré à la recette des finances de Charguia le 27/02/2024 reçu n°M031236, n° d'enregistrement 24201985 Mohamed Amine Chaouachi a vendu à Monyia Chaouachi tout le fonds de commerce exploité au 4 rue n°8714, la cité olympique, Tunis, à usage du commerce et de vente de nourriture rapide, de lait et de ses dérivés.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de l'acheteur à son domicile situé à l'immeuble n°5, appartement n°60, L'Olympiade, Tunis dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Annonce publiée au journal "le Quotidien" du 13/3/2024.

2024T00285FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P daté le 26/02/2024, enregistré à la recette des finances de Menzel Temime le 26/02/2024 quittance n°M019218 enregistrement n°24200587.

Monsieur Youssef ben Mohamed ben Abdelkader Filali CIN n°06462907, a vendu à la société FILALI INTERNATIONAL TRADE COMPANY SUARL IU : 1851968S, le fonds de commerce, exploité tout commerce, sis à l'Avenue Farhat Hached Menzel Temime. Les oppositions sont acceptées, entre les mains du vendeur, dans le délai de 20 jours à l'adresse du fonds de commerce mentionnée.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 6 Mars 2024.

2024R00672FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par l'avocat Maître Mchaab Chokri son bureau à l'Avenue Farhat Hached Tozeur 2200 matricule fiscal 962663/L, enregistré le 29/02/2024 à la recette des finances de Tozeur, registre n°24200824, case 11431, page 2024, Md Semia Bent Mohamed Jaylani Tabbassi a vendu tout le fonds de commerce destiné à la vente des produits de volailles et ses dérivés sis à l'avenue Abou al Kacem Chebbi Tozeur avec tous les éléments corporels et incorporels à Monsieur Adnen Ben Mohamed Jaylani Tabbassi son domicile au quartier de l'aéroport Tozeur.

Les oppositions doivent être formulées dans un délai de 20 jours à compter de la publication de présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne et qui a été publié au Journal Achourouk le 9/3/2024.

2024R00673FCCC2

Acte de désistement d'un fonds de commerce

Le présent avis a été publié aux journaux La Presse et Sahafa du 19 Mars 2024.

Suite acte daté du 26 Février 2024 et enregistré à la recette des finances de Hammamet le 27 Février 2024 sous le n°24201229, quittance n°54265, la société buanderie Boudhina Hammamet MF 1817494 H désiste tout le fonds de commerce destiné à l'exploitation d'une buanderie sis à Mnaret Hammamet Avenue Mohamed V à la société buanderie Khalil Boudhina (société en cours de constitution) représentée par son gérant Monsieur Khalil Boudhina titulaire de la CIN n°09795052.

Les oppositions sont acceptées entre les mains de l'acquéreur au siège du fonds de commerce sis à Mnaret Hammamet avenue Mohamed V dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2024R00678FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P enregistré à la recette des finances de kelibia en date du 13 Mars 2024 quittance N°M022969 N° d'enregistrement 24200731, Monsieur Chokri Ballegi titulaire de la carte d'identité N°05128911 a cédé à monsieur Nizar Kordoghli titulaire de la carte d'identité N°05133165, la totalité du fonds de commerce sise à la Rue Fadhel Ben Achour - Kelibia et destiné comme commerce de détail de produits d'occasion. Toutes les oppositions seront acceptées chez le vendeur à son adresse sise à la rue Yoghorta Kelibia dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cette annonce.

Cette annonce a été publiée dans le journal Chourouk le 19 Mars 2024.

2024R00695FCCC2

Avis

En vertu d'une lettre de renonciation en date du 3/01/2024 enregistrée auprès la recette des finances du district de la cité Ezzouhour à Tunis le 4/3/2024 quittance n°M017613 enregistrement n°24200413 Rebeh Aouini, Mohamed Ben Chebbi et Malika Ben Chebbi annoncent qu'ils renoncent au profit de Moez Ben Chebbi à toutes leurs parts du fonds de commerce représenté par un local commercial aménagé en buvette situé au 100 bis av 9 avril à Tunis.

Toute opposition doit être remise à l'adresse du local mentionné dans un délai limite de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au jort.

Cet avis a été publié au journal «le Quotidien» le 20/3/2024.

2024R00698FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 22/01/2024 enregistré à la recette des finances de Djerba Houmet Essouk en date du 6/12/2024 quittance n°M030777, Mr Chafei Riadh demeurant à Houmet Essouk Djerba, a cédé à Mr Chafei Oussama demeurant à Souani Houmet Essouk Djerba; le fonds de commerce destiné à la Vente et réparation de roues situé sur la route entre Houmet Souk et Zarzis à Souani, Houmet Souk Djerba; et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues dans le bureau de maître Talagh Mongi situé à l'avenue Salah Ben Youssef complexe Echiraa bureau 8 Houmet Essouk Djerba et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Un avis a été publié dans le journal Echourouk le 13/3/2024.

2024R00702FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 23-11-2023 rédigé par Maître Jerbi Khaled, avocat demeurant à Sousse, Boulevard Mohamed Maarouf immeuble Elite, 4ème étage, bureau 404, enregistré à la recette des finances, rue de l'Indépendance Sousse le 02-02-2024, quittance n°M008214, enregistrement n° 24200557. Monsieur Mohamed Kilani CIN n°11897099, a cédé à Madame Basma Zdini CIN n°02976778; la totalité du fonds de commerce exploité comme Buvette, à Sousse Boulevard Hsouna Ayachi superficie 35 m m (non immatriculé au RNE).

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce à l'adresse du rédacteur de l'acte, Maître Jerbi Khaled.

Cette annonce est publiée au journal la Presse du 19/3/2024.

2024S00307FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente signé le 8/3/2024, enregistré à la recette des finances cité Erriadh Sousse 12/3/2024, quittance n°M020286 enregistrement n°24200720, Ameur Chouaya, MF n°1062587/Q, a vendu à Mm Gafari Besma la totalité du fonds de commerce qui consiste en une boutique de prêt à porter sis à la rue Abdelazziz Rejiba cité Erriadh Sousse sous la dénomination "collection paris". Pour toute opposition dans le délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne s'adresser au vendeur Mr. Ameur Chouaya sis à la rue Abdelazziz Rejiba cité Erriadh Sousse.

Cet avis a été publié au quotidien "Echourouk" du 16/3/2024.

2024S00371FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte ssp signé le 13/3/2024 enregistré à la recette des finances de Monastir le 14/3/2024 quittance Mo21830 n°24202161. Mr Essafi Fethi cin 04199743 a vendu à Mr Mounir Batbout cin 06825280 et Me Mahbouba Batbout cin 06775249. Le fonds de commerce exploité au local situé à la KARAIA Monastir comme café catégorie 1 par la totalité de ses composants corporels et incorporels. Les oppositions devront être adressées au bureau du rédacteur de l'acte Maître Bizid Abdelaziz MF 883207/Y avocat auprès de la cour de cassation sis à l'avenue de la République immeuble el BARAKA 2 Monastir dans un délai de 20 jours de cette publication.

2024S00380FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 8/3/2024 et enregistré à la recette des finances de Mahdia le 18/3/2024 n° de quittance M023987, n° d'enregistrement 24201866 Monsieur Mohamed Mehdi Ben Chedli Hazgui titulaire de la CIN n°03906388 a vendu à Madame Khadija bent Jilani Kraiem titulaire de la CIN n°0827981 la totalité du fonds de commerce exploité en tant que café 1ère catégorie au local sis à l'Avenue 2 Mars 1934 Mahdia sous le nom commercial «CAFE BRASILIA» avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains du Maître Karim Romdhane Mabrouk Avocat à la cour de cassation à son cabinet sis à l'avenue Bechir Sfar Mahdia dans un délai de vingt jours à compter de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal le Quotidien du 19/3/2024.

2024S00383FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en daté de 13/3/2024, enregistré à la recette des finances de Ksar Hellal le 14/3/2024, sous n°24200653, quittance n°M020262, Salem Ayed a vendu à Zied Ayed la totalité du fonds de commerce, exploité comme étant «une boutique de vente des téléphones et des accessoires» avec tous les éléments matériels et corporels et avec un prix de 30.000,000 D, les oppositions seront acceptées par l'acheteur qui demeure à l'Avenue El Khayzouran Ksar Hellal.

Cet avis a été publié au journal «Achourouk» le 16/3/2024.

2024S00385FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 7/3/2024 enregistré le 8/3/2024 à la recette des finances Abou el Kacem Chebbi Sfax sous n°24201013 Madame Sana Moalla Titulaire de la CIN n°11013509 a vendu à Mr Mustapha Zouari la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à rue Taha Houssine immeuble Amira Palace magasin n°6 Sfax dont l'activité est le

commerce des produits alimentaires en détail avec tous ses éléments matériels et moraux.

Toutes les oppositions seront reçues au cabinet de son avocat maître Krichen Walid sis à rue Habib Thameur Immeuble L'océan bleu 4ème étage A 43 Sfax.

Un extrait de cette annonce est paru aux journaux Elchourouk et Le Quotidien du 14/3/2024.

2024X00367FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing par maître Maissa Limam le 4/3/2024 et enregistré le 5/3/2024 à la recette des finances route Tunis quittance n°MO29150 n°24201028 Souad Thibe registre de commerce v/1829211 à Mouhmed Achref Zweri CIN : 08794521, la totalité du fonds de commerce magasin Yassine sise à la route Saltnya klm 6 station Ain Sfax.

Les oppositions seront reçues entre les mains de maître Mayssa Limam immeuble palmarium 3 bloc d 4ème étage Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Sabah et le Temps le 19/3/2024.

2024X00371FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 12/02/2024 enregistré à la recette des finances à Mateur Le 12/02/2024, quittance n°M011316 et n° d'enregistrement 24200382 Madame Alia Bent Salah Ben Mohamed El Aouini titulaire de la carte d'identité nationale n°01552989 en date du 29/11/1995 a vendu à Madame Donia Ben Youssef ben Ali Mechrgui titulaire de la carte d'identité nationale n°08963221 en date du 24/11/2006. Le fonds de Commerce «Location Robes des Fêtes» Avenue Habib Bourguiba Mateur. Les objections doivent parvenir à l'acheteur à son adresse sise à l'avenue Habib Bourguiba Mateur, dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution au Journal Officiel et aux journaux Echourouk et le Quotidien le 21 mars 2024.

2024400592FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous-seing privé daté le 25/01/2023 enregistré sous n°2420256, reçu n°37117, Madame Rafika SAMTI titulaire de la cin n°04508631, demeurant à l'immeuble Izdihar III, appartement 21, Avenue Mustapha Hjaij, Ariana a vendu le fonds de commerce exploité en «Buvette» au local situé à 10 rue les entrepreneurs, cité industrielle, Charguia, Ariana, à Monsieur Sami KEDDIDI, titulaire de la cin n°06527910 demeurant au 45 avenue Ibn Khatib, Cité Ibn Khaldoun, Tunis.

Toute opposition, doit être déposée à l'étude de l'avocat Maître Chaker SEBRI sis à l'avenue Habib Thameur, Tunis, au plus tard vingt jours après la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette vente a été publiée dans le quotidien «Achourouk» paru le 16/3/2024.

2024400642FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Wassim Azaiez, signé le 05 et le 06 Mars 2024 et enregistré à la recette des finances de la Goulette en date du 12 Mars 2024 (Quittance n°37384 - Enregistrement n°24202209), la société PHARMAGLORIA, SARL immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1717867L ayant son siège social sis au 19 rue 6809 El Omrane Supérieur - Tunis, a vendu la totalité du fonds de commerce sis au rez-de-chaussée de l'immeuble « Ennaifer» local n°04 les jardins de Carthage - Tunis, exploité comme Parapharmacie, à la société Continental Tours, SARL immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1257863W ayant son siège social sis à l'immeuble OMEGA bureau n°C02 les jardins du Lac 2 - Tunis.

Les éventuelles oppositions doivent être faites entre les mains de l'acquéreuse à son adresse précitée, et ce, dans un délai de vingt jours à partir de la date de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le contenu du présent avis a été publié au journal Le Temps du 19/3/2024.

2024400651FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'acte sous seing privé signé le 11/3/2024 et enregistré à la recette des finances Mateur le 14/3/2024, quittance n°M020005, enregistrement n°24200667.

Mr. Mohamed ben Naseur Arfaoui titulaire de la C.I.N n°00293306 a vendu à Mr. Ilyes ben Ali Dridi titulaire de la C.I.N n°11374119 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour une pharmacie sis à l'Immeuble Alaa n°2 Mateur Bizerte.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 20 Mars 2024.

2024400653FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P. signé le 7/3/2024 par les Maîtres notaires Mme. Salha Tounikti et son assistante Maître Hejer Mokdad Kinichi Mr. Mohamed ben Fawzi Majibri titulaire de la C.I.N n°07155636 a vendu à Mme Meriem ben Noureddine ben Béchir Soudani titulaire de la C.I.N n°13017386 la totalité du fonds de commerce destiné pour tout commerce sis au 75 rue Al Jarid Ben Arous 2013 avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse de l'acheteur du fonds sis au 6 rue Bhar Al Baltik Cité Azzouhour 3 Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal le quotidien du 20 Mars 2024.

2024400654FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé rédigé par maître Youssef Beji le 12/12/2023, enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 15 février 2024, n° de quittance M020421 n° d'enregistrement 24301184, Société Pâtisserie Oranged société à responsabilité limitée identifiant unique n°1488843A représentée par son représentant légal Monsieur Rached Boughera titulaire de la C.I.N. n°05379941 a loué à Monsieur Dhia Edhin Ben Salah Edhin Ben Bachir Ganouni et Monsieur Omar Ben Mohamed Ben Alella Dkhil, la totalité du fonds de commerce du local destiné à la restauration et Fast Food sis au 69 rue Mohamed Salah bel haj 2080 Ariana, avec tous les éléments corporels et incorporels durant 5 ans renouvelable à compter du 01/01/2024. Le présent avis a été publié sur le journal Achourouk du 15 mars 2024.

2024400641FCCC3

Résiliation d'une Location du fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 13/3/2024 quittance n°33513, enregistrement n°24301803, Mme Aziza Bent Ibrahim Ben Ahmed veuve Abdelmajid Chebbi titulaire de la CIN n°00554488 du 10/8/2005 et Mr Wajdi Ben Abdessalem Ben Idriss Lakhel ils ont convenu d'un commun accord de résilier le contrat de location d'un fonds de commerce situé à l'appartement Ramla Jardin n°6 rez-de-chaussée Ali Belhouan Ariana exploité en tant que café catégorie 1.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien le 21/3/2024.

2024400655FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une Association

Nom de l'Association : Association Culturelle Cinématographique Atiiq

Siège social : 17bis Rue Taher Sfar - Oued Ellil

Sujet : Culturel.

But de l'association :

- Contribuer à l'enrichissement de l'activité culturelle et cinématographique

- Contribuer à la préservation du patrimoine matériel et immatériel en coordination avec les services du patrimoine du ministère des affaires culturelles

- Participation à des événements et des festivals culturels

- Etablir des relations avec des associations ayant des objectifs similaires national et international qui entretiennent des relations diplomatiques avec la Tunisie

Président : Ben Arfa Walid

Secrétaire générale : Sghaier Aida

Trésorière : Said Widad.

2024T00280APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Suivant PV en date du 21/7/2022 enregistré à la recette des finances de Chorbane en date du 1er Août 2022 sous n° de quittance M017090 et enregistrement n°22800539 une mise à jour a été effectuée sur le groupement de développement «Elfawz» :

Nomination: Groupement de Développement «ELFAWZ»

- Lieu d'intervention : Touibia 1 - Délégation Hbira - Gouvernorat Mahdia

- Objet de l'intervention : Exploitation périmètre irriguée Touibia 1-

- Président : Habib Rhaiem

- Trésorier : Ammar Ben Mohamed Helal

Secrétaire général : Ali Ben Belgacem Helal.

Date de constitution : PV du 14/5/1992.

Ancienne dénomination : Association d'Intérêt collectif Touibia 1.

2024S00330APSF1

Constitution d'un groupement de développement

Dans le secteur de l'agriculture et de la pêche

Suite au récépissé de création d'un groupement de développement dans le secteur de l'agriculture et de la pêche en date du 4/12/2023, et suite à l'assemblée générale constitutive en date du 01/02/2024, il est constitué un groupement de développement dans le secteur de l'agriculture comme suit :

- Dénomination Attakaddoum

- Siège social akara - kondar

- Lieu d'Intervention : Elmkadmia - Akkara

- Président : Mkaddem Sana

- Trésorier : Ben Saleh Chadlia,

- Nombre d'enregistrement Recette des finances : 24700203/24700567.

Missions :

- La protection des bios ressources et la directive de leurs exploitations.

- La participation dans la vulgarisation et la mise en circulation des produits terroirs de la femme rurale.

- La participation à la formation et à la vulgarisation des agriculteurs.

- Faire des relations de coopération et d'échange des expériences.

2024S00386APSF1

Constitution de syndicat des logements

Selon le procès-verbal de l'assemblée constitutive tenue le mercredi 25 octobre 2023, enregistré à la Recette des Finances El Menzah 6, le 16 Novembre 2023, sous le n°23708606, quittance 133606, la constitution d'un syndicat des logements.

Nom : Résidence Sarra - El Mourouj 6

- Président du syndic : Mr Aymen Ben Frija.

- Trésorière : Mme Imen Hazgui

- Membres :

Mme Lamia Chatti

Mr Nader Missaoui

Mr Slah Chroudi.

2024400623APSF1

Homologation de résolutions

Avis

En vertu du procès verbal de l'assemblée générale 2024, du syndic des propriétaires de la résidence du colonel Chaabane Trabelsi, l'Aouina, Tunis, enregistré le 29 janvier 2024, à la recette des finances de la Goulette, sous le numéro 24700751, la composition du comité du syndic pour l'année 2019, est la suivante :

- Abdelwahed Habib (président) - Mohamed Ennefzi (secrétaire général) - Khaled Mnif (trésorier) - Fethi Essoussi (membre) - Farouk Tastouri (membre).

2024R00663APSF2

Avis

Suivant procès-verbal du 29 février 2024, enregistré à la Recette des Finances du Lac le 29 février sous le n°24801845, quittance n°M025101, a été décidé l'élection des membres du comité du syndicat des propriétaires «Résidence Hasdrubal Palace Lac2» comme suit :

Président : Mohamed Aziz Negra

Trésorier : Mohamed Hasen Sousou

Secrétaire général : Moncef Dbira.

L'homologation de la Municipalité de la Goulette suivant arrêté du 13 mars 2024.

2024400643APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente immobilière aux enchères publiques

Après réduction de 40%

Maître Nizar Snoussi

Avocat à la cour de cassation

7 Rue Chott Erromene- Montplaisir Tunis

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA élisant domicile au cabinet de son avocat maître Nizar Snoussi, avocat dont le cabinet est au 7 rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis, MF n°1148045K

Partie saisie : Onsah Bent Younes El Mahdi Epouse Anas Ferchi, tunisienne, titulaire de la CIN n°04647425, domiciliée au 59 rue Echem - Tunis.

Descriptif de l'immeuble :

Un triplex objet du TF 138832 Tunis sis à la résidence ElBaraka aux berges du lac d'une superficie divise de 173 m² composée d'un sous-sol (garage avec une chambre) d'un RDC composé d'un salon cuisine, salle d'eau couloir et jardin et d'un étage composé de 3 chambres à coucher cuisine et 2 salles de bain, la valeur locative est de 73800,000 DT par an.

La mise prix :

- Neuf cent soixante-cinq mille sept cent dinars (965.700,000 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le Mardi 16/4/2024 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Tunis (chambre des ventes immobilières) au palais de justice avenue Beb Bnet.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilière de Tunis ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Tunis.

2024T00288VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Najla Jazi

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de tunis sous le n°B187881996, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Mr Ahmed Akkari (débiteur principal), résident a la rue de la république Menzel Bouzelfa, titulaire de la CIN n°09754666, Agriculteur, et Mr Taher Akkari, résident à la rue de la République Menzel Bouzelfa, titulaire de la CIN n°01727275 (caution réelle solidaire et Hypothécaire).

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocate à la cour de cassation ; demeurant à Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig.

Propriété saisie : Il s'agit de parts indivises d'une superficie de 14428 .57 mm de l'immeuble dénommé «kilani 1» objet du titre foncier n°661004 Nabeul sis à Menzel Bouzelfa, il s'agit d'un terrain agricole presque rectangulaire qui contient plusieurs types de plantations qui ne sont pas bien entretenus, le terrain est délimité du nord par une route agricole, du sud par la parcelle n°13 et de l'ouest par un terrain revenant aux tiers.

Mise à prix : (43.285, 710d) après réduction de 40 % frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu lundi 22/4/2024 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Nabeul. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Nabeul ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2024R00664VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Maître Youssef Lahmar

Avocat

Il sera procédé le mercredi 24/4/2024 à 9h du matin, à la chambre des saisies Immobilières du tribunal de 1ère Instance de Monastir, à la vente du bien immeuble ci-après et selon les conditions suivantes :

Créancier : Banque Internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, Immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Débiteur saisi : La société GRANDS TRAVAUX MEGHAIETH, SARL, MF 002535 M, représentée par son liquidateur monsieur Ismail Sbaii à son adresse immeuble elbaraka rue Taher Sfar - Sousse (en sa qualité d'emprunteur).

Tiens détenteur, propriétaire du titre mis en vente :

1/ Monsieur Hédi Ben Mohamed Ben Ali Meghaieth, directeur adjoint, a élu domicile n°5 rue 105 avenue Tahar Star, CIN n°00337626.

2/ Monsieur Ahmed Ben Mohamed Ben Ali Meghaieth, directeur technique, a élu domicile n°5 rue 105 avenue Tahar Sfar, CIN n°02962258.

3/ Monsieur Faiez Ben Mohamed Ben Ali Meghaieth, agent technique, a élu domicile n°5 rue 105 avenue Tahar Sfar, CIN n°02962904.

4/ Monsieur Nabil Ben Mohamed Ben Ali Meghaieth, adjoint technique, a élu domicile n°5 rue 105 avenue Tahar Star, CIN n°05557610.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du Docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente :

Le TF 35780 Monastir relatif à la propriété nommée "SALSABIL" composé de la parcelle1, d'une superficie de 87917 m², se situant à mazdour - JAMMEL gouvernorat Monastir.

Il s'agit selon l'expertise d'un terrain agricole vaste de forme oblique à caractère agricole situé au croisement routier donnant sur la route régionale 93 reliant Sousse et Jemmel et la route menant à Mazdour.

Le terrain est limité au Nord par la route de Mazdour d'où l'accès, au Sud, et à l'ouest Oued Elmeleh, à l'Est la route régionale 93. Il est entouré d'un mur et contient quelques bâtiments délabrés et non exploitables.

Mise à prix :

Sept million cent soixante cinq mille trois cent soixante dinars (7.165.360, 000 DT).

La visite : se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir situé à Monastir ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2024S00377VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Maître Youssef Lahmar

Avocat

Il sera procédé le mercredi 24/4/2024 à 9h du matin, à la chambre des saisies Immobilières du tribunal de 1ère Instance de Monastir, à la vente du bien immeuble ci-après et selon les conditions suivantes :

Créancier : Banque Internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, Immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Débiteur saisi : La société GRANDS TRAVAUX MEGHAIETH, SARL, MF 002535 M, représentée par son liquidateur monsieur Ismail Sbaii à son adresse immeuble elbaraka rue Taher Sfar - Sousse (en sa qualité d'emprunteur).

Tiers détenteur, propriétaire du titre mis en vente :

1/ Monsieur Hédi Ben Mohamed Ben Ali Meghaieth, directeur adjoint, a élu domicile n°5 rue 105 avenue Tahar Sfar, CIN n°00337626.

2/ Monsieur Ahmed Ben Mohamed Ben Ali Meghaieth, directeur technique, a élu domicile n°5 rue 105 avenue Tahar Sfar, CIN n°02962258.

3/ Monsieur Faiez Ben Mohamed Ben Ali Meghaieth, agent technique, a élu domicile n°5 rue 105 avenue Tahar Sfar, CIN n°02962904.

4/ Monsieur Nabil Ben Mohamed Ben Ali Meghaieth, adjoint technique, a élu domicile n°5 rue 105 avenue Tahar Sfar, CIN n°05557610.

5/ Madame Imen Bent Mohamed Ben Ali Meghaieth, demeurante à immeubles Sidi Thaheur Khzema -Est - Sousse, CIN n°05578344.

6/ Madame Henda Bent Mohamed Ben Ali Meghaieth, demeurante à rue Omar ben jmouh n°3 cité erriadh - Sousse, CIN n°05501086.

7/ Madame Raoudha Bent Mohamed Ben Ali Meghaieth, demeurante à immeuble sidi thaheur narjess 2, appartement n°2 Khzema -Est - Sousse, CIN n°05501087.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du Docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente :

Le TF 27927 Monastir relatif à la propriété nommée "WIDED" composé de la parcelle 936, d'une superficie de 101200 m², se situant à MENZEL HARB - BENBLA gouvernorat Monastir.

Il s'agit selon l'expertise d'un terrain agricole de forme oblique proche de la zone industrielle entourée de baie de cactus, et contenant 510 oliviers d'age et de tailles différentes.

Mise à prix :

Deux million vingt quatre mille dinars (2.024.000, 000 DT).

La visite : se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir situé à Monastir ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères déposer au moins le 1/3 du prix Indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2024S00378VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant rue Pierre de Coubertin Tunis, Identifiant Unique n°000110F en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur, Abdelaziz Ben Abdallah Slimene Titulaire de la CIN n°04172194 demeurant au n°39 rue Hannibal Khenis.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, 11 rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

798 parts indivises (798/1596) du titre foncier n°13208 Monastir, consistant en un terrain situé au périmètre urbain de la ville de Khenis délimité par le domaine public maritime destiné à l'animation et à recevoir des construction légères uniquement.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Monastir le 24/4/2024 à 9h.

Mise à prix :

Cent cinquante neuf mille six cent Dinars (159.600,000D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2024S00381VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement S.A en la personne de son Représentant légal; demeurant rue Pierre de Coubertin Tunis, Identifiant Unique n°000110F en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur, Mohamed Ben Mohamed Salah Douki Titulaire de la CIN n°06894998 demeurant n°222 El Agba Monastir.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, rue Mikhail Naimy Hammam Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de l'appartement portant le n° D 43 au 4ème étage, composé d'un séjour salon, deux chambres à coucher, salle de bain et une terrasse, d'une superficie de 101.00 m², située immeuble COGEB "bloc D" El Agba Monastir.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Monastir le 24/4/2024 à 9h.

Mise à prix :

Cent quatre vingt un mille huit cent Dinars (181.800, 000D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2024S00382VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet maître Boughamoura Hajer

Avocat à la cour de cassation Complexe borj khfacha 3 ; étage 5/b 29

- A la demande de : Habib Dabbabi ; demeurant à khniss ; titulaire de la CIN 04129844 en qualité de créancier hypothécaire.

- Contre la partie saisie : Mohamed Naceur Debbabi demeurant à rue Abdesslem Trimech Khniss; titulaire de CIN 04175960

- A la diligence de : Maître Boughamoura Hajer ; Avocate à la cour de cassation ; complexe Borj Khéfacha 3, étage 5 B 29 Monastir a été mis en vente les deux parts de toute la maison sise à rue Abdesslem Trimech à Khniss; limitée au sud rue et à l'est Ahmed Debbabi à l'ouest Jaber Kraiem au nord rue Hamed ben Salem.

La superficie totale de la maison est de 600 m² ; elle se compose de 5 chambres, entrée, douche, toilette, cuisine, avec un terrain annexe «zriba».

- Date; heure et lieu de l'adjudication : le 24/4/2024 à 9h du matin à la salle d'adjudication du tribunal de 1ère instance de Monastir.

- Mise à prix d'ouverture : 70437.500 dinars.

- La visite de l'immeuble : L'immeuble saisi peut être visité tous les jours suivant les horaires administratifs.

Pour plus amples renseignements s'adresser à l'étude maître Boughamoura Hajer ; avocat du poursuivant à son adresse sise à Monastir borj khfacha 3 ou bien au cahier des charges au tribunal de 1ère instance de Monastir.

Remarque : Ne pouvant participer à l'adjudication que les personnes qui auront consignés le1/3 de la mise à prix et sans consignation pour les copropriétaires. (Cette annonce est publiée au journal quotidien «Echourouk» du 19-3-2024.

2024S00384VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Tarek Ben Fredj

Avocat auprès de la cour de cassation

20, Avenue Les Etats Unis d'Amérique Le Belvédère - 1002 - Tunis

Tél : 71 796 376

Fax : 71 894 223

M. Fiscal : 386961HAP000

Partie poursuivante : La Société Moderne De Céramique "SOMOCER", société anonyme, inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°0039247 D, dont le siège social est sis à Menzel Hayet - Zeramdine - 5033 Monastir domiciliée au cabinet de son avocat Maître Tarek Ben Fredj sis au 20 Avenue Les Etats Unis d'Amérique Le Belvédère - 1002 - Tunis.

Partie saisie : 1) Mr Khaled Ben Mabrouk Ben Mohamed Lazrag, titulaire de la carte d'identité nationale n°02554918, demeurant au n°34, Menzel Nour - Bembla - Monastir en qualité de caution solidaire personnelle et hypothécaire.

GROUPE LAZRAG DE COMMERCE GLC, société à responsabilité limitée, inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°0777335L, dont le siège social est sis à l'avenue de l'environnement - Ksar Hlel Monastir (partie débitrice)

Avocat poursuivant : Maître Tarek Ben Fredj 20, Avenue Les Etats Unis d'Amérique - Le Belvédère- 1002 - Tunis. M.F 386961HAP000

Les immeubles saisis : Le bien saisi objet du TF n°97538MONASTIR dénommé «LAZRAG», consiste en un terrain destiné pour l'habitation, d'une superficie de 5307 m², parcelle n°1, ouvre sur 2 rues et une impasse dans la ville de KSAR HELAL - gouvernorat de Monastir, clôturé par des briques et des poteaux en béton, d'une hauteur de 4 m, la place est cimentée sur une superficie 1795 m², coté «quibli», un hangar est érigé d'une superficie de 340 m².

Les charges : la dite propriété est grevée des charges suivantes :

- Hypothèque volontaire à hauteur de (900.000,000 dt) inscrite le 7/6/2016 au CPF Monastir (volume 16/2 - n°1/3376) au profit de la QNB.

- Hypothèque volontaire à hauteur de (1050.000,000 dt) inscrite le 11/9/2017 au CPF Monastir (volume 17/2 - n°1/4459) au profit de la BH.

- Hypothèque volontaire à hauteur de (500.000,000 dt) inscrite le 11/9/2017 au CPF Monastir (volume 17/2 - n°1/4460) au profit de la BH.

- Hypothèque volontaire à hauteur de (630.000,000dt) inscrite le 12/12/2018 au CPF Monastir (volume 18/2 - n°1/5608) au profit de la BH.

- Hypothèque volontaire à hauteur de (316.152, 393dt) inscrite le 31/10/2022 au CPF Monastir (volume 22/2 - n°1/4752) au profit de la SOCIETE TUNISIENNE D'EMAIL «SOTEMAIL».

- Hypothèque volontaire à hauteur de (453.786,993dt) inscrite le 31/10/2022 au CPF Monastir (volume 22/2 - n°1/4752) au profit de la SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE «SOMOCER».

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 18/01/2024 au CPF Monastir au profit de la partie poursuivante (vol 24/2 - n°319).

Mise à prix : La mise à prix est fixée à (4587.315,000 TND).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mercredi 24/4/2024 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Monastir sis à Rue Chaabane Elbhouri - Monastir 5000.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance Monastir.

2024S00387VEPA1

Vente aux enchères publiques

Partie poursuivante : Mohamed Ben Haj Ali Yaakoub, Retraité, demeurant à rue Zouhour Msaken Est Sousse.

Partie poursuivies : les héritiers de feu Mohamed ben Mouldi Ben Mohamed Hergli

1) Sa veuve Zoulaykha Bint Mohamed ben Abdelkader Nawelli, demeurant à Rue Sakia Menzil Tmim. Ses fils :

2) Siham bint Mohamed Hergli, demeurant à Rue Sakia Menzil Tmim.

3) Laila bint Mohamed Hergli, demeurant à Rue Sakia Menzil Tmim.

4) Hououida bint Mohamed Hergli, demeurant à Rue Sakia Menzil Tmim.

5) Bassem bia Mohamed Hergli, demeurant à Rue Sakia Menzil Tmim.

6) Anis bin Mohamed Hergli, demeurant à Rue Sakia Menzil Tmim.

7) Sawssen bint Mohamed Hergli, demeurant à Rue Sakia Menzil Tmim.

8) Ines bint Mohamed Hergli, demeurant à Rue Saki à Menzil Tmim.

9) Sana bint Mohamed Hergli, demeurant à Rue Sakia Menzil Tmim.

- Avocat poursuivant : Maître Zied Taher, Rue Italy Imm Bouchra, Sousse.

Désignation de l'immeuble : la totalité de la propriété non enregistrée des propriétaires Mohamed Ben Haj Ali Yaakoub et Zoulaykha Bint Mohamed ben Abdelkader Nawelli et les frères Siham. Laila, Hououida, Bassem, Anis, Sawssen, Ines et Sana, qui sont situés au coin Avenue Farhat Hached et Rue Sakia Menzil Tmim Gouvernorat Nabeul, elle est d'une superficie de 111 mètres carrés sur lequel est bâti un Rez-de-chaussée, premier étage et un escalier finissant à une chambre de débarras, il est délimité de l'est par l'avenue Farhat Hached, de qibla par rue Sekia, de l'ouest la propriété des héritiers Mohamed Sghaier et de sud la propriété de Sghaier ben Hmida. Ce bâtiment est composé de :

- Rez-de-chaussée d'une superficie de 111 mètres carrés se compose d'un entrepôt spacieux divisé en trois magasins avec une salle de bains sous les pistes menant aux étages supérieurs. Il comprend cinq portes en fer, dont deux portes et une fenêtre qui s'ouvrent sur l'avenue Farhat Hashad, et trois portes qui s'ouvrent sur la rue Al-Sakia.

- 1er étage d'une superficie couverte égale à 125 mètres carrés il se compose d'un appartement composé d'une salle de séjour, d'une salle à manger, de trois pièces et d'une cuisine.

- Une chambre avec un espace couvert d'une superficie de 111 mètres carrés.

- Mise à prix : fixée à la somme 234650 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 15/4/2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Nabeul.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de suivant les horaires administratifs.

Pour plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de 1ère instance ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2024S00388VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivants : - Ezzedine Marzouk, titulaire de la CIN 01060970, retraité, demeurant à rue l'orange G 22 Diar Yesmin Sokra Ariana.

- Adel Marzouk, titulaire de la CIN 01046144, Chef service dans une société, demeurant à route Manzel Chaker cité Mourouj Imm 1 n°8 Sfax.

- Nissaf Marzouk, titulaire de la CIN 01253004, femme de foyer, demeurant à rue Monji Slim n°22 Sakiet Eddeyer Sfax.

Parties saisies :

- Ridha Marzouk, titulaire de la CIN n°01060434, demeurant à Société Fast Ware Rue 8703 cité olympique, 1003, Tunis.

- Mounir Marzouk, titulaire de la CIN n°03043892, ingénieur mécanique, demeurant à 830 Hovers 13 rue le moulin Bruxelles.

- Ibtissem Marzouk, demeurant à route Tbolbi Km 4 rue Mostfa Khraif Sfax.

Avocate poursuivante : Maître Imen Hammami Khlif, Avocate, Rue Ali bach Hamba, Imm. El Manar 1er étage, 3000, Sfax.

L'immeuble à vendre : La totalité de la propriété sise à la route Téniour km 2 rue Mohamed al-Habib n° 21 (ruelle el gaied auparavant) composée d'un terrain sur lequel est bâti une maison, dans son coin Sud-ouest est un bâtiment subsidiaire et dans son angle nord-ouest est une annexe de bâtiment dont le détail est le suivant :

Un terrain a une superficie totale de 441 m² et est clôturé de tous côtés avec des murs, son entrée s'ouvre sur rue Mohamed al-Habib avec une porte en bois à deux vantaux et une porte s'ouvre à l'ouest sur une entrée Impasse.

La maison a une superficie couverte de 145 m² et dispose d'une entrée principale avec un sol en carrelage, ses murs sont calcinés et peints avec de la peinture et son plafond est en béton armé d'hauteur de 3.45 mètres. Il comprend une véranda à l'est avec une chambre centrale avec une entrée d'escaliers et un phare de 5.30 mètres de haut au plafond avec 4 fenêtres, une chambre avec une fenêtre au sud-est et 2 fenêtres à l'est, une chambre avec deux fenêtres l'une au sud-est et l'autre à l'ouest, une chambre avec une fenêtre au nord et une armoire au mur, une chambre avec une fenêtre à l'est et une entrée sur un cellier sous les escaliers. Un cellier avec une fenêtre à l'ouest et une armoire au mur, un couloir, une toilette, une salle de bain à 1.50 m de hauteur et une cuisine avec des armoires basses sans portiers et une armoire au mur et un puit et une fenêtre à l'ouest, tous sont recouverts de porcelaine à 1.50 m de hauteur pour les deux premiers et de 1 m de hauteur pour la troisième.

Le bâtiment subsidiaire a une superficie couverte de 24 m² situé dans le coin sud-ouest, son entrée de l'ouest son sol en ciment et son plafond est en béton armé de hauteur 3.30 mètres composé de deux salles et un puit.

Une annexe de bâtiment a une superficie couverte de 34 m² situé dans l'angle nord-ouest, son entrée de l'est avec une porte s'ouvre sur la cuisine, son sol en ciment et son plafond est en béton armé de hauteur 2.90 mètres composé d'une chambre avec une fenêtre et un hall et une toilette.

La propriété est bordée par les héritiers de Taher Boudabous et d'une entrée secondaire du sud ouest, de la rue Mohamed al-Habib et une entrée de l'est, par une entrée Impasse et Abd el Majid werda de l'ouest et une entrée au nord.

Mise à prix : cent quatre-vingt-deux mille dinars (182.000 ,000 DT) outre les frais.

La date de la vente : La vente aura lieu le lundi 22/4/2024 à partir de 9 heures du matin à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax Rue Abou El Kacem Chebbi Sfax.

La visite : l'immeuble saisi peut être visité tous les jours de la semaine pendant le temps de travail. Pour plus

de renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax ou le cahier des charges a été déposé et au cabinet de maître Imen Hammami Khlif, Avocate, Rue Ali Bach Hamba, Imm. El Manar 1er étage, 3000, Sfax.

2024X00349VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie Immobilière

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A., IU. 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteurs saisis : 1) Sté TELETEC, SARL, I.U 583988V, RC. B114322001, ayant son siège à l'impasse Bargou route Mahdia km 4,5 Sakiet Eddaier Sfax, et à route de Gabes km 10 ceinture Agareb Thyna Sfax. 2) Mongi Ben Abdelmader Hachicha, CIN 01014586, domicilié à route Mahdia km 4,5 Impasse Zallouza Sfax

3- Avocat poursuivant : Maître Moez AYED ZAMBAA, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc.A 5ème étage App. N°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble dénommé «Les Princes» objet du titre foncier n°35802 Sfax, qui consiste en un terrain d'une superficie de 395 m2, sis rue Ahmed Aloulou se situant sur la limite Ouest de l'Avenue du 14 janvier délégation Sfax ville, gouvernorat de Sfax, dans une zone qui présente un caractère diversifié «zone immeubles». Il est bordé du nord par un parking, de l'est par immeuble Iskandar, de l'ouest par immeuble Al-Zahra et du sud par rue Ahmed Aloulou, et sur lequel est édifié un immeuble en cours de construction de sept étages «R+5» et mezzanine, détaillé comme suit :

- Rez-de-chaussée : d'une superficie couverte de 364 m², y compris le couloir du côté sud et le couloir du côté nord. Il est incomplet et indivis. Son sol est pavé de ciment, son plafond est en béton armé, d'une hauteur comprise entre 3,30 m et 3,80 m. Au milieu se trouve un espace destiné pour abriter une cage d'ascenseur électrique.

- Le reste des étages suivants sont en cours d'achèvement, non divisés. Leurs sols sont pavés de ciment, leurs plafonds sont en béton armé, de 3 m de hauteur. Au milieu de chacun d'eux se trouve un espace pour être la cage de l'ascenseur électrique, et sur son côté ouest se trouvent des escaliers menant à l'étage au-dessus, à l'exception du cinquième étage, et leurs détails sont les suivants :

- Mezzanine : superficie couverte de 211 m².

- Premier étage : superficie couverte de 201 m².

- Deuxième étage : superficie couverte de 201 m².

- Troisième étage : superficie couverte de 201 m².

- Quatrième étage : superficie couverte de 223 m².

- Cinquième étage : superficie couverte de 123 m². Il est doté d'un espace du côté sud non couvert (le reste de la toiture du quatrième étage).

5- Mise à prix : Un million trois cent cinquante-cinq mille dinars (1.355.000,000 D) frais en sus. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criés du tribunal de première instance de Sfax sis à la rue Abou Kacem Echebbi Sfax le lundi vingt-deux avril deux mille vingt-quatre (22/4/2024) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2024X00355VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie Immobilière

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A., IU. 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteurs saisis : 1) Zouheir Trigui, I.U. 0502533S, 2) Héritiers Lilia Boujelbene qui sont Zouheir Trigui, Rami TRIGUI et Roua TRIGUI, domiciliés à route El-Ain km 5 impasse Masmoudi Sfax.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez AYED ZAMBA.A, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc.A 5- étage App. N°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble dénommé «Rami » objet du titre foncier n°73279 Sfax, qui consiste en un terrain résidentiel situé à route El-Ain km 5, en bordure de la rue Sidi El Masmoudi, d'une superficie de 710 m² et entourée de ses quatre côtés par des murs. Elle mesure depuis le coin sud-est vers l'ouest 36,28 m, puis vers le nord 20,78 m, puis vers l'est 17,15 m, puis vers le sud 1,70 m, puis vers l'est 19,84 m, puis vers le sud à l'angle du début de mesure 17,99 m. Elle est bordée à l'ouest et au nord par Loukil, au sud par Mounir Affes, et à l'est par une rue. Il y est construit une villa à deux étages et un garage :

La villa comprend :

- Un rez-de-chaussée d'une superficie totale de 250 m², avec un sol en marbre et partie en carrelage marbré, un plafond en béton suivi de Staff, et ses murs sont calcinés à l'intérieur et à l'extérieur et peints avec de la peinture à l'eau. On y trouve un hall spacieux avec un sol en marbre, une cuisine dont les murs sont recouverts de porcelaine jusqu'au plafond avec un évier au milieu et un placard mural suivi d'une salle à manger, un séjour, une toilette, une chambre à coucher ayant une salle de bain et un couloir abritant des placards muraux, et des escaliers au sol en marbre italien menant à l'étage supérieur.

- L'étage supérieur : sa superficie couverte est d'environ 110 m², son sol est en partie en marbre et une partie en carrelage marbré, son plafond est en béton et ses murs sont calcinés et peints de l'intérieur et à l'extérieur. Il comprend 3 chambres à coucher suivies de 3 balcons menant à un espace sans toit avec un sol en carrelage, une petite cuisine ayant un plan de travail et un lavabo, une salle de bain équipée, et un hall au milieu.

- Le garage : Il mesure du nord au sud 5,90 m et de l'est à l'ouest 10 m. Il dispose d'une toilette, d'une douche, d'une petite cuisine, et d'un placard côté ouest. Il possède deux portes qui s'ouvrent sur la voie publique et une porte qui s'ouvre à l'intérieur de la propriété. Son plafond est en béton, son sol est en carrelage et ses murs sont calcinés de l'intérieur et de l'extérieur et peints avec de la peinture à l'eau. Dans le coin sud-ouest se trouve également des bancs recouverts de porcelaine et un bassin d'eau, des trottoirs entourant la villa, une passerelle allant de la porte principale à la villa avec un sol en pièces de marbre et un jardin avec quelques arbres et fleurs. La totalité de l'immeuble est en bon état et dans un quartier résidentiel où sont disponibles toutes les commodités de la vie (lumière électrique et eau potable et le téléphone fixe).

5- Mise à prix : Cinq cent trente-cinq mille dinars (535.000,000 D) frais en sus.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criés du tribunal de première instance de Sfax2 sis à la zone 3 - 4 rue Ahmed Aloulou près de la CNSS Sfax le mercredi vingt-quatre avril deux mille vingt-quatre (24/4/2024) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2024X00356VEPA1

Vente aux enchères publiques

Première audience

Poursuivant : Etablissements masmoudi représenté par son gérant Abdellatif Masmoudi CIN 01162754 ; demeurant à la route Mahdia km7 Sfax avocat poursuivant Maître Ahmed Oualha, rue de l'Armée Immeuble Edhar deuxième étage Sfax IF 441631 EAP000.

Parties saisies : Souhir Mnafki CIN 08418689 et Abdelkader Belaswad CIN n°05368036, demeurant à la Rue Abou Kacim Chabbi n°20 Sakiet deir Sfax.

Immeubles saisies : la totalité de la moitié à l'indivis de l'immeuble de 237 m² sis à la route Mahdia km 6 impasse Triki Sfax sur lequel un habitat en état de construction de superficie 103 m² sans portes ni fenêtres composé de 3 chambres salon cuisine salle de bain et wc ; délimité au sud Belaswad et ruelle, au nord Ali Belaswad, à l'Ouest Atef Belaswad et à l'est Mohamed Fedi.

Mise à prix : Trente quatre mille sept cent vingt dinars (34720.000 D).

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu le lundi vingt neuf Avril deux mille vingt quatre (29/4/2024) à partir de 9 heures à la salle des ventes immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Sfax rue Abou Kacim Chabbi Sfax.

Visite de l'immeuble : L'immeuble objet de la vente peut être visité tous les jours pendant les heures de travail administratif, pour participer aux enchères il faut avoir un avocat et consigner le tiers de la mise à prix.

2024X00357VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement SA, RC B193222000, RNE 0751191b sise à 10 rue pierre de Coubertin Tunis représentée par son directeur général domicile élue étude Maître Adel Atitallah rue Sallem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Ahmed Zweri CIN 01308600 demeurant à la route de Mahdia Merkez Essebai rue naser Gargouri Sekiyet Eddayer Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeubles saisi :

L'immeuble sis à la route de Mahdia km8 merkez essebai rue naser Elgargouri Sakiet Eddayer Sfax. Il consiste en un terrain d'une contenance de 1030 m² sur lequel est édifié une villa d'une superficie couverte de 180 m² et se compose d'une véranda sud est et une autre nord ouest, un couloir, 5 pièces, un dépôt, une salle de bain, des toilettes et une cuisine. L'immeuble est délimité du coté sud par Nabil Zweri, du coté est par Anwer Zweri, du coté nord par une rue d'où son entrée et du coté ouest par Hbiba Zweri.

Mise à prix : (308.500.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 22/4/2024 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X00362VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : la société «ANIS» SARL, MF 8487Y, dont le siège social est à Sfax zone industrielle de la poudrière 2 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «anis» objet du TF n°92649 Sfax consistant en un terrain d'une contenance de 3494 m² d'ouverture ouest il surplombe directement une rue.

L'immeuble abrite une usine composée de deux étages et des annexes non exploités, il est destiné à la fabrication des chaussures.

Le rez-de-chaussée d'une superficie de 1728 m², il est composé d'une vaste salle et d'un monte charge dans sa partie est conduisant au premier étage et réservé aux transports des marchandises et des ouvriers.

Le premier étage d'une superficie de 1510m², on y pénètre à travers un escalier menant directement à une construction en forme de vaste salle exploitée en tant que dépôt.

L'édifice administratif se trouve au rez-de-chaussée et au 1er étage, son architecture est classique, d'une superficie de 645m², il comporte : des bureaux, une vaste salle et un bloc sanitaire.

Une loge gardien d'une superficie de 20.70 m² bien équipée, on y trouve une pièce pour le groupe électrogène ainsi une partie couverte en ternit et réservé au parking s'étant du coin nord est à l'ouest.

L'immeuble est couvert en béton armé, les murs sont peints et lisses, le sol est en carrelage ordinaire, les portes et les fenêtres sont en bois ordinaires excepté une façade en aluminium et les toits sont en ciment, il est équipé de tous les services publics et généralement l'immeuble est en état moyen puisque il nécessite quelques travaux d'entretient suite à l'abondant.

Mise à prix : (3.590.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 22/4/2024 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X00363VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une injonction valant saisie immobilière

Etude Maître Farah Rachid

Avocat

13, Av. Farhat Hached Sfax

- Le poursuivant : Salwa Bent Hsine Ezzawali, sise à la route Gabès km 8, Impasse El Alama, Sfax.

Son avocat Maître Rachid Farah, avocat à la cour de cassation, 13 avenue Farhat Hached Sfax.

- Débiteur saisi : Mohamed Ben Hamouda Ben Naser El Amri, sis à la route de Gabès km 8, impasse Miled, Sfax; actuellement au nouveau domicile route Boumejjed km 13, el hajeb, Sfax

- Injonction : Acte exécutoire; En vertu de l'injonction de payer n°7584 rendue par le tribunal de 1ère instance de Sfax 2 le 5/10/2020; et dont la teneur est : le tribunal a prononcé en 1er ressort d'obliger le défendeur Mohamed Ben Hamouda Ben Naser El Amri, de payer au demandeur la somme de quatorze Mille cent soixante dix dinars au titre du principal de la créance, et 72,000 à titre des frais du p.v de l'injonction de payer et 300,000 dinars au titre des frais et honoraires d'avocat, et de payer les frais de procédure.

Ce jugement a été notifié par l'huissier notaire à Sfax Atef Ben Fraj selon P.V n°8272 du 24/10/2020

En appel le jugement a été rendu sous le n°88125 du 17/5/2021 dont la teneur M. Mohamed El Amri a interjeté appel du dit jugement : la cour a accepté la renonciation de l'appelant à son appel et de le dispenser des frais.

Ce jugement a été signifié par l'huissier notaire à Sfax Atef Ben Fraj en date du 10/3/2023. P.V n°9516,

Et en vertu du p.v. n°8001 du 17/10/2020, faisant lieu de saisie immobilière conservatoire effectué par l'huissier notaire à Sfax Atef Ben Fraj selon p.v.n°8001 en vertu de l'ordonnance n °6521 du 5/02/2020, notifiée le 14/02/2020 sous n°1.25 en vertu du p.v. n°8272 du 25/5/2023 du même huissier notaire attestant l'absence de meubles saisissables ; et en vertu du p.v. n°8272 du 23/12/2023 du même huissier notaire portant saisie immobilière.

- L'immeuble saisi : La totalité du terrain sis route bouméjjed km 13 el Hajeb Sfax, consistant en une parcelle de terre non labourée et délaissée sur laquelle est édifié un domicile au coté nord d'une superficie de 128 m², contenant 4 pièces, une cuisine, un w.c et une véranda, un puits pour la consommation des eaux, et un début de construction limitrophe en cours d'achèvement, la superficie de toute la parcelle est de 4205 m² mesurant du Sud au Nord et de l'est à l'ouest 70.30, et de l'est à l'ouest du Sud 60 m et du Nord 61. 70, limitée au Sud par Sadok Mezghani, à l'est Héritiers Bourbita, à l'ouest et au Nord route agricole.

- Audience et tribunal de l'adjudication : La chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Sfax 2le mercredi 10 Avril 2024 à 9h du matin et suivantes,

- La mise à prix est fixée à quatre vingt mille dinars (80.000 ,000) en plus des dépenses,

- Il est possible de visiter l'immeuble chaque jour durant les heures de travail,

- Pour tous autres renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax 2 où a été déposé un exemplaire du cahier des charges et au cabinet de L'avocat poursuivant Maître Farah Rachid, 13 Av Farhat Hached Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères qu'après avoir consigné avant la vente le tiers de la mise à prix.

2024X00373VEPA1

Vente Immobilière aux enchères publiques

Poursuivant : La Société Tunisienne de Banque. S.A, sise à rue Hédi Nouira Tunis. M.F. n°1237 A. En sa qualité de créancière hypothécaire saisissante.

Partie saisie :

Belgacem Ben Mohamed Touhami JABEUR, commerçant C.I.N. n°03515726 demeurant à la Route de Gabes KIm 5 Tina - Sfax. Résidence Emira Rue Hédi Nouira Appartement n° 24 Ennasr 2 Ariana.

En sa qualité de débiteur hypothécaire et partie saisie.

Avocat poursuivant :

Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis. tél : 71285959. (Matricule Fiscal : 513271 Z/A/P/000).

Immeuble objet de la vente :

L'immeuble consiste en un terrain forestier qui se situe à Jebel El Khaoui (secteur de Gammart) délégation de la Marsa à la zone nord de la cité El Habib Marsa Ouest gouvernorat de Tunis et à proximité de la forêt. L'immeuble consiste en une parcelle de terrain plat objet du titre foncier n°66091 Tunis dénommé «Tellat Essahli» d'une superficie de 1230 m² correspondant à 1230 parts. Il s'agit de la parcelle n°52 du plan de cadastre de Gammart, zone N donnant sur une route non viabilisée où se trouve quelques constructions.

Les limites de l'immeuble : - du coté nord : terrain nu propriété d'autrui. - du coté sud : terrain nu propriété d'autrui. - du coté Ouest : terrain nu propriété d'autrui. - du coté est : terrain nu propriété d'autrui.

L'immeuble est limité par les bornes n°226, 227, 228, 231 et 232.

L'immeuble d'une superficie de 1230 m² consiste en un terrain forestier nu correspondant à la parcelle n°52 du plan de cadastre de Gammart. Le titre foncier est établi suivant un jugement d'immatriculation (cadastre) par le tribunal immobilier en date du 28/5/1985 suivant réquisition d'immatriculation présentée le 5/4/1984 sous le n°3711.

L'immeuble est propriété du défendeur Mr Belgacem Ben Mohamed Touhami Ben Salah JABEUR. Il se situe à Jebel El Khaoui qui est une zone éloignée à l'Est de la cité El Habib mais qui est à proximité de la montagne et de la foret, qui n'est pas équipée de tous les réseaux et équipements et ou se trouve quelques constructions, les moyens de transport sont rares. L'immeuble se situe en zone verte naturelle UVD.

Mise à prix : Après réduction de 40 % :

Cinq cent quarante six milles six cent vingt cinq Dinars et 530 Millimes (546.625,530) hors frais.

Date et lieu de vente : Après Report :

Mardi 23 Avril 2024 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première instance de Tunis.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire, irrévocable. Les étrangers devant obtenir l'autorisation du gouverneur.

2024400621VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

Pour Le Compte de la Société Younes Hached Avocat

38 rue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème étage Menzeh 8 Ariana

Tél : 71 709 778 - 71 709 776

Fax : 71709742

MF : 1833516/A/M/000/P

Partie poursuivante : BH Recouvrement (ex Société Générale de Recouvrement Des Créances (SORC)) dûment représentée par son Directeur Général, SA, ayant son siège social à Tunis rue Alain Savary n° 67 Immeuble B 2ème étage Cité Identifiant unique n°0788628 G ; élisant domicile au siège de la "société Younes Hached avocat" sis au n°38 rue Mouaouia Ibn Abi Sofien 2ème étage Menzeh 8 Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached au nom et pour le compte de la "société Younes Hached avocat" n°38 rue Mouaouia Ibn Abi Sofien 2ème étage Menzeh 8 Ariana.

La partie saisie : 1/ Société CENTRALE LAITIERE DE BEJA 'VAGA', SA, dont le siège est situé à Sidi Esshili - Beja Identifiant unique 0462941 G (En Sa qualité de débitrice principale)

2/ Amor ben Ammar Ben Youssef Kouki, CIN n°02161063 son domicile est situé à Sidi Esshili - Béja.

L'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble possédé par Amor Kouki ; d'une superficie totale de 01 h 28 Ar et 18 Cen (12818 m²) bordée au nord par la route principale allant de Beja vers Jendouba ; au sud chemin Agricole à l'Est la route principale allant de Béja vers Teboursouk et à

l'Ouest la Parcelle n°6. Sur laquelle est édifiée la société CENTRALE LAITIERE DE BEJA avec une Usine; une administration; une station d'épuration d'eau.

Les charges : L'immeuble saisi n'est grevé d'aucune charge.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à (1.408.573,000 D).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le jeudi 18/4/2024 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Béja.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers ayant obtenu l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Béja.

2024400648VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

Pour le compte de la société Younes Hached

Avocat; 38 rue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème étage Menzeh 8 Ariana

Tél : 71709778-717097761

Fax : 71709742

MF : 1833516/A/M/000/P

Partie poursuivante : Union Internationale de banques représentée par son Président Directeur Général ayant son domicile auprès du siège de la Société Internationale de Recouvrement des Créances se situant au 19 rue Mostapha Abdessalem Menzeh 05 - 2091 Aiana, élisant son domicile au cabinet de son avocat Maître Younes Hached sis au 38 rue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème étage Menzeh 8 Ariana pour le compte de la société Younes Hached avocat.

Partie saisie : 1/ Nejmeddine Oukassi Demeurant 149 cité Elbassatine Hached Bizerte, ainsi qu'au space shopping rue Omar mokhtar n°12 Cité Ain Mariem Bizerte (debiteur principal)

2/ Hassen ben Salah Tajini, Demeurant Menzel Ismail Sidi Ahmed Bizerte (caution réelle) 31 Mohamed ben Ali Ben Mansour Bejaoui demeurant 09 rue Ali Belhaouene Bizerte (cessionnaire)

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached ; 38 rue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème étage menzeh 8 Ariana pour le compte de la société younes hached avocat.

L'immeuble saisi : La totalité des parts indivises (273/416) revenant au caution réel Hassen Tajini cédés au profit de Mohamed ben Ali ben Mansour Bejaoui objet du titre foncier 15155 Bizerte dénommé "mahlette hela" qui consiste en au premier étage d'un bâtiment de deux étages - un local commercial de 16 m², un dépôt de 18 m² -un autre local de 113 m² une habitation de 126 m².

Les charges : L'immeuble saisi est grevé des charges suivantes :

Hypothèque volontaire à hauteur de (62.000,0000) inscrite le 11/3/2011 au profit de UIB.

Le premier local de 16 m² est exploité par zina pour la vente des prêt a porter fermé depuis 2023

Le deuxième local de 18 m² exploité par Mahouachi Adelkader

La maison de 126 m² est exploitée par la caution réelle.

Commandement valant saisie immobilière inscrit le 8/01/2024 (Vol Bizerte 01 N° 32) au profit de la partie saisissante.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 228.547,500 DT.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi 16/4/2024 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Bizerte sis à Bizerte.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements relatifs au cahier des charges contacter l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Bizerte.

2024400649VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination de liquidateur de la succession

De «ISMAN BABA DISCO»

En vertu d'une ordonnance sur requête n°97972 du 23/01/2024 du tribunal de première instance de Nabeul Maître Salhi Abdelbasset a été nommé liquidateur des biens successoraux de la défunte «ISMAN BABA DISCO» et du juge de séquestre et liquidation juge commissaire.

Tous les créanciers de la succession sont appelés à se présenter soit directement au bureau du liquidateur sis au 11 Rue d'Alger immb 2 étage 2 Tunis (tél 23 390 057) ou par voie de courrier recommandé avec accusé de réception menus de toutes les pièces nécessaires relatives aux dettes et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de cette publication.

2024T00284VEPA2

Avis aux créanciers

Ouverture des procédures de règlement judiciaire N°1012

Société «H HW» «SA»

Capital social : 400.000DT

Identifiant Unique : 0758460 J

CNSS : 00234678-35

Siège social : Avenue de l'Environnement Immeuble Kalel Berges du Lac Tunis

Le tribunal de première instance de Tunis 1, a prononcé dans l'affaire n°1012 en date du 11/3/2024

l'ouverture des procédures de règlement Judicaire au profit de la Société «HHW» pour une période d'observation ne dépassant pas neuf mois et la désignation de Madame Nesrine Ben Hfaiedh comme Juge commissaire et Monsieur Jalel Haddad Administrateur Judiciaire pour étudier le programme de redressement proposé par la société.

Les créanciers de la société sont priés de présenter un état de leurs créances avec toutes les pièces justificatives à l'administrateur Judiciaire dans un délai ne dépassant pas 30 jours à partir de cette annonce au JORT.

Adresse de l'administrateur Judiciaire 1, rue 2 mars 1934 Carthage Byrsa 2016 Tél/Fax : 71 277 191 - Email : jalel.hadad@orange.tn

2024R00668VEPA2

Avis de distribution

Suite à la décision n°670 du juge commissaire du tribunal de 1ère instance de Sfax ordonnant l'ouverture de la procédure de distribution des deniers provenant de la vente sur saisie des biens du débiteur Hédi Trabelssi déposés à la caisse des dépôts et consignations le 6/10/2023 quittance n°M048807.

Suite à la demande de distribution des deniers présentée au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax par Maître Atitallah Adel Avocat pour La société INTER PAPER GROUP, Tous créanciers qui entend participer à la distribution des deniers doit, en application de l'article 468 CPCC, dans les trente jours de la publication au journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe de tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2024X00364VEPA2

Cession de l'entreprise comme étant un tout indivisible

Société «SONIM»

Société à Responsabilité limitée (SARL)

MF : V 0012197

Adresse : siège social situé à rue des Usines zone industrielle Sidi Rzig

Capital social : 225 000 ,000 DT

Suivant la décision du tribunal de première instance de Ben Arous du 19-02-2024 relative à l'affaire n°2022-321 Société SONIM enregistrée au registre national sous le n° V 0012197 il a été décidé ce qui suit :

- La cession de la société comme étant un tout indivisible.

- La nomination du juge Madame Houda Chaabeni en tant que juge commissaire.

- La nomination de Mr Naim Kaabi en tant que contrôleur d'exécution domicile à l'appartement A 3-1 immeuble Fill 2 résidence Les Fatimides avenue Khaled Ibn Walid 2045 l'Aouina.

Pour plus d'informations contactez le 70726395.

2024400627VEPA2

Mise en faillite

SOCIETE SERVICOM

0826619W

Adresse : N°65 rue de l'énergie 8601 zone industrielle Charguia 1 - Tunis 2035 - cité el Khadra 65

Capital social : 5937000 dt

Suivant la décision du tribunal de première instance de Tunis statuant en chambre de conseil du 25-01-2024 relative à l'affaire n°926 société servicom enregistrée au registre national sous le n°0826619 w il a été décidé ce qui suit :

- Confirmation de l'état de cessation de paiement de la société servicom

- La mise en faillite de la société servicom

- La nomination du juge Madame Ines Marwa Lamouchi en tant que juge commissaire.

- La nomination de Mr Naim Kaabi en tant que syndic de faillite élisant domicile à l'appartement A 3-1 immeuble Fill 2 résidence Les Fatimides avenue Khaled Ibn Walid 2045 l'Aouina.

Pour plus d'informations contactez le 70726395.

2024400628VEPA2

Déclaration de faillite

Société SERVICOM INDUSTRIE

S.A. au capital de 8 150 000 DT

Cité Dalila, 1er Etage, Jbel Ouest 1123 Bir Mchargua 6

RNE : N°1356300Q

En vertu de la décision du tribunal de Première instance de Zaghouan rendue le 29 février 2024, il appert ce qui suit :

- La déclaration de la faillite de la société SERVICOM INDUSTRIE et sa cessation de paiement à partir du 20 octobre 2022 ;

- La déclaration de faillite de Mr Mourad Ben Mohamed Ben Salah Dimassi Président Directeur Général de la société SERVICOM INDUSTRIE;

- Désignation de Mme Ines Nasr en tant que juge commissaire;

- Désignation de Mr Souheil Fitouri, sis au 92 rue 8600 la Charguia 1 Tunis 2035, tél : 71 77 12 12, en tant que syndic de faillite;

- Les créanciers sont appelés à enregistrer leurs dettes auprès du syndic de faillite dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de la date de la publication de la présente au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2024400629VEPA2

Changement de Syndic de Faillite

«Société HLC»

Adresse : Hôtel Fel route touristique Mrezgua Hammamet

MF : 1150544W

Capital : 50 .000, 000

S.R.L

En vertu de la décision préparatoire affaire numéro 132 rendue par le

tribunal de première instance de Grombalia le 30/11/2023 ; il a été désigné Monsieur Mokhless Ben Youssef syndic de faillite de la société H L C au lieu de Monsieur Nizar ben Hamed Aouini.

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, il appartient aux créanciers de présenter leurs titres de créances et leurs bordereaux indicatifs au syndic de faillite Monsieur Mokhless Ben Youssef sis à Rue 8011 espace Tunis bloc C étage 5 bureau n°4 Montplaisir - Tunis et ce dans un délai de 15 jours de la date de l'apparition du présent avis sur le Journal Officiel de la République Tunisienne.

2024400631VEPA2

Avis de distribution

Le Greffier de la Chambre de Distribution du Tribunal de Première Instance de Tunis annonce qu'il sera procédé à la distribution de la somme de 104.000,000 Dinars consignée à la Trésorerie Générale de la République Tunisienne le 8/01/2018 suivant le quittance n°M000057 à la demande de Maître Hached Younes agissant au nom de Tunisian Saudi Bank ex STUSID BANK contre Nidhal Ben Bachir Ben Ahmed Hwass en vertu duquel une affaire de distribution a été enrôlée sous le n°2086/2023.

Tout créancier qui entend participer à la distribution doit à peine de forclusion, produire ses titres de créances au Greffe du Tribunal dans les trente jours de la publication au journal officiel en application de l'article 468 du code de procédure civile et commerciale qui énonce que : «Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion produire ses titres de créances au Greffe du Tribunal».

Tout créancier est aussi tenu de présenter une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicilié est élu le droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article, doivent, a peine de nullité, être rappelées tous les avis, insertion et sommation prévues des deux articles précédents.

2024400650VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne de Location de Voitures S.A (STLV S.A)

Société anonyme

Au capital de 10 000 000 dinars

Siège social : 46 Rue de l'Artisanat Zone Industrielle Charguia II 1080 - Tunis

Identifiant Unique : 1563351H

Messieurs les Actionnaires de la société STLV S.A. sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 16 avril 2024 à 9H au siège de la direction de la société Ennakl Automobiles, sis à la Charguia II Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023;

2. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur les comptes dudit exercice 2023 et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

3. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 ;

4. Approbation des conventions règlementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des états financiers relatifs à l'exercice 2023 ;

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2023 ;

6. Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

7. Déclaration de fonction des administrateurs en application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales;

8. Nomination des administrateurs;

9. Fixation du montant des jetons de présence;

10. Nomination du commissaire aux comptes;

11. Pouvoirs pour accomplissement des formalités prévues par la loi.

2024R00661SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE

KHAYAM GARDEN

Société anonyme

Au capital de 12 000 000 Dinars

Siège social : Avenue Mohamed V - Nabeul

Identifiant Unique RNE : 0012947 K

Nous avons l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les actionnaires à assister à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 15 Avril 2024 à 9 heures dans les bureaux de la société SOFIDE à Charguia II, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des modalités de convocation de l'assemblée;

- Examen des états financiers de l'exercice 2023 ;

- Lecture du rapport annuel de gestion;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes;

- Approbation des états financiers de l'exercice 2023 ;

- Approbation des conventions réglementées;

- Affectation des résultats;

- Quitus aux membres du Conseil d'administration;

- Délégation de pouvoirs.

2024R00665SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Magasins Généraux & Entrepôt Réel de Tunisie (Groupe STB)

Société anonyme

Au capital : 19.500 Dinars

Siège social : 32 Bis, Rue de la Chimie, Z.I Sidi Rézig - 2033 Mégrine

MF : 0000948XAM000

Identifiant Unique : 0000948X

Messieurs les actionnaires de la Société Magasins Généraux Et Entrepôt Réel de Tunisie sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra mercredi 17 Avril 2024 à 10 heures au siège de la société sis au 32 bis rue de la Chimie, Z.I Sidi Rézig - 2033 Mégrine, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice 2023 ;

2. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2023 ;

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023 ;

4. Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2023

6. Fixation du montant des jetons de présence de l'année 2023 à allouer aux membres du conseil d'administration;

7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2024R00676SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Magasins Généraux & Entrepôt Réel de Tunisie (Groupe STB)

Société anonyme

Au capital : 19.500 Dinars

Siège social : 32 Bis, Rue de la Chimie, Z.I Sidi Rézig - 2033 Mégrine

MF : 0000948XAM000

Identifiant Unique : 0000948X

Messieurs les actionnaires de la Société Magasins Généraux Et Entrepôt Réel de Tunisie sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu mercredi 17 avril 2024 à 11 heures au siège de la société sis au 32 bis rue de la Chimie, Z.I Sidi Rézig - 2033 Mégrine, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la mise à jour des articles 2, 4, 6, 16, 23 et 50 des statuts des MGERT.

2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité.

2024R00677SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire le mardi 16 avril 2024

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Société anonyme

Au capital de 35.000.000 DT

16 avenue Jean Jaurès - Tunis

IU : 381878S

Sur décision du Conseil d'Administration du 12 mars 2024, messieurs les actionnaires de la COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue à l'institut arabe des chefs d'entreprises (IACE), les Berges du Lac, Tunis, le mardi, 16 avril 2024 à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport d'activité et des Etats Financiers individuels de l'exercice 2023 ;

2) Approbation des conventions et opérations spéciales de l'exercice 2023 ;

3) Approbation des Etats Financiers consolidés de l'exercice 2023 ;

4) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2023 ;

5) Reclassement des comptes de réserves;

6) Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

7) Approbation des montants des jetons de présence relatifs à l'exercice 2023 ;

8) Nomination d'un commissaire aux comptes;

9) Emission d'Emprunts Obligataires;

10) Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et toute personne détenant 10 actions ou plus peut assister à la réunion ou se faire représenter en vertu d'une procuration.

2024R00679SANB3

SOCIETE TUNISIENNE DE RECOUVREMENT DES CREANCES

Filiale STB

Société Anonyme

Au capital de 39.661.900 dinars

Siège social : 52, Avenue Habib BOURGUIBA

2ème étage Immeuble STB AFRICA, 1001 TUNIS

R.N.E : 0719413J

M.F : 000/M/A/719413J

CNSS : 00210438-45

Messieurs les actionnaires de la société Tunisienne de Recouvrement des Créances sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Lundi 15 Avril 2024 à 11H au siège de la STB Rue Hédi Nouira Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions qui y sont mentionnées.

- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2023.

- Fixation du montant des jetons de présence.

- Renouvellement du mandat d'administrateurs.

- Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2024R00693SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE

Attijari bank

Société anonyme

Au capital de 210 000 000 dinars

Siège social : 24 rue Hédi KARRAY - Centre Urbain Nord 1080 Tunis

Identifiant unique RNE : 0000121J

Les actionnaires de la Banque Attijari de Tunisie - Attijari bank, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Lundi 15/04/2024 à partir de10 h du matin, au siège social de la banque, sis au 24 rue Hédi KARRAY - Centre Urbain Nord - 1080 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023 ;

- Lecture du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2023 et approbation desdites conventions ;

- Lecture des états financiers individuels et des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2023 ainsi que du rapport général des Co-commissaires aux comptes y relatif, et approbation desdits états financiers individuels et consolidés ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 ;

- Fixation des rémunérations des Administrateurs ;

- Nomination du deuxième commissaire aux comptes pour les exercices 2024, 2025 et 2026

- Désignation des membres du Conseil d'Administration et renouvellement des mandats ;

- Cumul des fonctions des administrateurs ;

- Pouvoirs en vue des formalités.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité. Ils peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, ou par un mandataire, au moyen d'un pouvoir dont l'imprimé est disponible à la Direction Juridique sise au 24rue Hédi KARRAY - Centre Urbain Nord - 1080 - Tunis, à retourner dûment signé trois (03) jours au moins avant la date de la tenue de l'Assemblée à la même adresse.

Les documents afférents à la présente Assemblée Générale Ordinaire sont à la disposition des actionnaires au siège social de la banque durant les horaires de travail et dans les délais légaux.

2024R00700SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ABATTOIR UNIFIE DE SFAX

«A.U.S»

Société anonyme

Au capital de 2.209.300 dinars

Siège social : Route Sidi Salem, km 2, Sfax

Identifiant Unique : 915 562 S/P/M/000

Les communes contribuantes au capital de la Société de l'Abattoir Unifié de Sfax sont convoquées pour inviter leurs représentants à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au Palais Municipal de Sfax le mardi 16 avril 2024 à 15 heures afin de délibérer de l'ordre du jour suivant :

- Cooptation des membres du conseil d'administration

- Approbation de la nomination des représentants permanents des communes auprès de la société.

- Nomination du commissaire aux comptes de la société pour les années (2023-2024-2025).

- Questions diverses.

Le présent avis tient lieu de convocation officielle à toutes les communes participantes.

2024X00370SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ALIZEE HOLDING

Société anonyme

Au capital de 15 000 000 Dinars

Siège social : Immeuble SOFIDE, Angle rue du Métal et rue des Entrepreneurs

Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique au R.N.E : 1811175T

Nous avons l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les actionnaires à assister à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 25 Avril 2024 à 10 heures au siège social sis à l'Immeuble SOFIDE à Charguia II, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des délais et des modalités de convocation de l'assemblée.

- Examen des états financiers individuels et des états financiers consolidés de l'exercice 2023 ;

- Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion du Groupe relatifs à l'exercice 2023 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et de son rapport sur les états financiers consolidés de l'exercice 2023 ;

- Approbation des rapports de gestion, des états financiers individuels et des états financiers consolidés;

- Approbation des conventions réglementées;

- Affectation des résultats;

- Quitus aux membres du Conseil d'administration;

- Délégation de pouvoirs.

2024400636SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 25/4/2024

Société FINACorp Obligataire SICAV SA

Sté d'Investissement à capital variable

Siège social : Rue du Lac LochNess Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant unique : 1030494L/N/M/000

Les actionnaires de FINACorp Obligataire SICAV sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le 25/4/2024 à 11H au siège de la société, sis à la rue LochNess - Les Berges du Lac 1053 Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2023

4- Affectation des résultats de l'exercice 2023

5- Quitus aux administrateurs pour leurs gestions au titre de l'exercice 2023

6- Fixation du montant des jetons de présence

7- Questions diverses.

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à leur disposition durant le délai légal au siège de la société.

2024400639SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

GRANDE FABRIQUE DE CONFISERIE ORIENTALE

Société anonyme

Au capital de 7.400.000 DT

Siège social : 11, Rue des Entrepreneurs Z.I Aéroport 2035 Tunis - Carthage

Identifiant unique : 0000664M

Les Actionnaires de la société GRANDE FABRIQUE DE CONFISERIE ORIENTALE-S.A, sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le Jeudi 25 Avril 2024 à 9 H30, au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023 et présentation des comptes dudit exercice;

2- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 2023 ;

3- Approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2023 ;

4- Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023;

5- Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

6- Déclarations des fonctions d'administrateurs et de directions ;

7- Fixation du montant des jetons de présence de l'exercice 2024.

2024400644SANB3

Convocation à la réunion de la 41ème assemblée générale ordinaire

TUNIS INTERNATIONAL BANK

ETABLISSEMENT DE CREDIT NON-RESIDENT

Au capital de 50.000,000 dollars américains

Siège social : Au 18, Avenue des Etats d'Amérique 1002 Tunis - Belvédère

Registre de commerce - Tunis : N°B1110321996

Identifiant unique : 0014137Q

Messieurs les actionnaires de Tunis International Bank sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le Lundi 29 avril 2024 à 10h30 du matin au siège de la banque sis au 18, Avenue des Etats Unis d'Amérique, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023

2) Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2023

3) Examen et approbation du bilan et des états financiers arrêtés au 31/12/2023

4) Affectation des résultats de l'exercice 2023

5) Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2023

6) Fixation des montants des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2023

7) Nomination des membres du conseil d'administration pour les années 2024-2025-2026

Messieurs les actionnaires sont invités à assister personnellement à l'assemblée ou s'y faire représenter par un mandataire muni d'un pouvoir.

Tous les documents destinés à cette réunion seront tenus à leur disposition au siège de la banque, et ce, dans les délais légaux.

2024400646SANB3

---

9 PRODUCTION

Capital social : 180.000DT

Siège social : Espace Méditerranée Zone Commerciale Portuaire de Radés

Identification unique : 1105488A

Le Conseil d'administration réuni le 18 mars 2024 convoque l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 02 avril 2024 à 10h au siège social sise à Espace Méditerranée Zone commerciale portuaire Radés port, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports d'activité des années 2021 et 2022.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes 2021 et 2022.

3. Approbation des états financiers de 2021 et 2022.

4. Affectation du résultat.

5. Quitus aux administrateurs.

6. Approbation des conventions réglementées.

7. Questions diverses.

2024400652SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SO-C-E-B

Société à responsabilité limitée

Identifiant unique : D0022467

Registre de commerce : B1462411997

Capital : 30000dt

Siège social : Route Oueslatia, 3100 Kairouan, 3111 Kairouan Nord

Le liquidateur, Feten Cherni, convoque tous les actionnaires et ceux à qui le droit a été transféré après eux dans la Société Générale d'Equipement et de Construction Al-Wasat, à l'assemblée générale au siège social susvisé le 17 avril 2024 à onze heures du matin (11 heures) et les heures suivantes, pour examiner l'ordre du jour suivant :

- Présentation du programme de travail de liquidation.

- Pouvoirs pour accomplissement des formalités et obtention d'une licence des associés pour vendre les propriétés.

2024R00670SRLB3

Autres sociétés

La société mutuelle de services agricoles «El Khoualdia» à Enfidha

Registre de commerce numéro C 0925552020

MF : 1688144R

Située prés de la gare des chemins de fer Enfidha 4030

Le conseil de l'administration de la société mutuelle de base de services agricoles «El Khoualdia» à Enfidha informe les adhérents de la société que l'assemblée générale ordinaire pour l'année budgétaire 2022 aura lieu le 25/4/2024 à 9h du matin au siège de la société mutuelle pour délibérer sur l'ordre du jour.

Cet avis est une convocation individuelle pour tous les adhérents et ils peuvent consulter les rapports et les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration au sein de la société à partir du 17/4/2024.

Le départ des candidatures se fait au nom du président de la société à partir du 5/4/2024 jusqu'au 14/4/2024 par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas d'absence de quorum le jour de la convocation, l'assemblée générale aura lieu le 23/5/2024 par une seconde convocation avec ratification.

2024S00372SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Amira Ouni annonce qu'elle possède un terrain sis à la route de Tunis Km12 Sfax de surface 5950m² effectuer par l'acte d'achat qui était fait le 31/8/2016 et elle a perdu le titre de propriété et elle désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Rimeh Abassi et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2024X00368DIVD2

Avis

Fatma Khlifi annonce qu'elle possède un terrain sis à la route de Tunis km14 Sfax de surface 8 Mrajaa effectuer par l'acte d'achat qui était fait le 17/5/2016 et la moitié d'un terrain sis à la route de Tunis km14 Sfax de surface 2727m² effectuer par l'acte de partage qui était fait le 17/5/2016 et le un tiers d'un terrain sis à la route de Tunis km12 Sfax de surface 7560m² effectuer par l'acte d'achat qui était fait le 26/3/2015 et elle a perdu les titres de propriété et elle désire se faire délivrer d'autres copies originales tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Rimeh Abassi et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2024X00369DIVD2

Rectificatifs

Rectification

Annonce N° 2024R00620APSF1 parue au journal annonce N° 34 du 19/3/2024.

Lire :

Secrétaire général : Mohamed Moncef Arfaoui

Trésorier : Mostfa Chebbi

Au lieu :

Secrétaire général : Mostfa Chebbi

Trésorier : Mohamed Moncef Arfaoui

2024R00724RECZ9

BILAN ET COMPTES FINANCIERS

FINACorp Obligataire SICAV

Société d'investissement à capital variable
Régie par la loi N° 2001-83 du 14 juillet 2001
Parue au JORT N° 59 du 24 Juillet 2001
Agrément du Conseil du Marché Financier n°49-2006 du 27 Décembre 2006
Matricule fiscale : 1030494L/N/M/000
Registre du commerce : B2491662007
Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

BILAN ARRETE AU 31/12/2023

LIBELLE	NOTE	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022
ACTIFS			
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	**3 902 972**	**3 949 021**
a- Actions et valeurs assimilées		97 476	245 559
b- Obligations		1 432 060	1 836 266
c- Emprunts d'Etat		2 373 436	1 867 196
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	**1 125 493**	**1 345 874**
a- Placements monétaires		0	497 716
b- Disponibilités		1 125 493	848 158
Créances d'exploitations		0	0
Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIFS		**5 028 465**	**5 294 895**
PASSIFS		**24 555**	**28 618**
Opérateurs créditeurs	PA1	16 836	17 328
Autres créditeurs divers	PA2	7 719	11 290
ACTIF NET		**5 003 910**	**5 266 277**
Capital	CP1	**3 769 411**	**4 196 616**
Sommes capitalisables	CP2	**1 234 499**	**1 069 661**
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		958 794	811 954
b- Résultat capitalisable de l'exercice		256 692	266 857
c- Régul.Résultats capitalisables de l'exercice		19 013	-9 150
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		**5 028 465**	**5 294 895**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Du 01.01.2023 au 31.12.2023	Du 01.01.2022 au 31.12.2022
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	**263 975**	**281 366**
a- Résultat d'exploitation	256 692	266 857
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-3 686	-6 331
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	10 969	20 840
d- Frais de négociation de titres	0	0
Distributions de dividendes	**0**	**0**
Transactions sur le capital	**-526 342**	**388 502**
a- Souscriptions	**4 507 534**	**6 957 366**
- Capital	3 470 000	5 638 000
- Régularisation des sommes non distribuables	27 912	30 330
- Régularisation des sommes **capitalisables**	1 009 622	1 289 037
b- Rachats	**-5 033 876**	**-6 568 864**
- Capital	-3 902 000	-5 305 200
- Régularisation des sommes non distribuables	-30 400	-30 310
- Régularisation des sommes **capitalisables**	-1 101 476	-1 233 355
VARIATION DE L'ACTIF NET	**-262 367**	**669 868**
ACTIF NET		
a- Début de l'exercice	5 266 277	4 596 409
b- Fin de l'exercice	5 003 910	5 266 277
NOMBRE D'ACTIONS		
a- Début de l'exercice	41 680	38 352
b- Fin de l'exercice	37 360	41 680
VALEUR LIQUIDATIVE	**133,937**	**126,350**
TAUX DE RENDEMENT	**6,005%**	**5,426%**

FINACorp Obligataire SICAV au 31 décembre 2023

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Du 01.01.2023 au 31.12.2023	Du 01.01.2022 au 31.12.2022
Revenus du portefeuille-titres	**PR1**	**246 019**	**216 561**
a- Dividendes		0	0
b- Revenus des obligations		103 369	135 401
c- Revenus des B.T.A		142 650	81 160
Revenus des placements monétaires	**PR2**	**63 061**	**108 186**
Total des revenus des placements		**309 080**	**324 746**
Charges de gestion des placements	**CH 1**	-32 862	-37 574
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		**276 218**	**287 173**
Autres produits		0	0
Autres charges	**CH 2**	-19 526	-20 316
RESULTAT D'EXPLOITATION		**256 692**	**266 857**
Régularisation du résultat d'exploitation		19 013	-9 150
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		**275 705**	**257 707**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-19 013	9 150
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-3 686	-6 331
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		10 969	20 840
Frais de négociation de titres		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**263 975**	**281 366**

2024400640BCFA5